

QE 03-2024 - Réponse municipale à la question écrite du Conseiller Olivier Amblet
"Quelle stratégie pour la recharge des véhicules électriques"

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à la question écrite, déposée lors du Conseil communal du 11 mars 2024 :

Question 1

Quelle est la stratégie de développement communale des bornes de recharge dans l'espace public et privé ?

La Ville de Prilly vient de lancer une étude sur la stratégie « électromobilité » de son territoire conjointement avec les communes de l'Ouest lausannois. Ce travail permettra à la Municipalité de définir plus précisément ses ambitions et sa stratégie en matière de bornes électriques sur le domaine public et privé communal. Cette étude devrait être finalisée en automne 2024. Parallèlement, elle envisage d'apporter un soutien informatif et de développer des solutions incitatives pour la mise en place de bornes électriques au sein des bâtiments locatifs prillérans. Une vision plus claire pourra être présentée en fin d'année.

Il sera également pris en considération la possibilité d'électrifier les places pour les taxis dans le cadre de l'étude électromobilité effectuée avec E-CUBE.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre acte de la présente réponse.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

A. Gillieron



La Secrétaire adjointe

S. Böhlen

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 mai 2024
Réponse présentée au Conseil communal en séance du 17 juin 2024